

BA4 : Travailler en toute sécurité aux installations électriques

Vos collaborateurs travaillent parfois sur des installations électriques ou à proximité de celles-ci ? Dans ce cas, il est capital pour eux de pouvoir évaluer correctement les risques électriques. Une « personnes avertie BA4 » reconnaît et évalue les dangers et peut y réagir de manière adéquate.

L'arrêté royal du 4 décembre 2012 concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail stipule que « l'employeur assure la formation nécessaire des travailleurs (...) en vue d'éviter les risques inhérents à l'utilisation, à l'exploitation et aux travaux d'installation électrique, tenant compte des missions dont ces travailleurs sont chargés. » (art.18) Afin de pouvoir y répondre, il est vivement recommandé à l'employeur d'habiliter BA4 et/ou BA5 les personnes exposées aux dangers de l'électricité.

Afin que l'employeur puisse habiliter le participant, nous donnons en fin de journée un test de connaissance sur la matière vue pendant la formation.

Objectifs

Le RGIE (Règlement général des installations électriques) dispose que l'employeur doit qualifier BA4 ou BA5 les personnes qui exécutent des activités telles que :

- Intervenir dans un coffret ou une cabine électrique,
- Entretenir, réparer ou transformer des appareils ou des installations électriques,
- Travailler à proximité d'installations sous tension ...

Ces interventions "courantes" dans la plupart des entreprises nécessitent un personnel sensibilisé aux risques électriques et aux mesures de protection et de prévention. Cette formation répond à l'exigence légale imposée par l'art. 47 du RGIE.

Au terme de cette formation, le participant aura les compétences pour accéder seul aux lieux réservés normalement aux électriciens afin d'y effectuer en sécurité des opérations électriques ou travaux non électriques tout en connaissant les risques liés au voisinage des installations électriques.

Contenu

- Le risque électrique : statistiques d'accident
- Définitions : BA4 : qualification des personnes
- Rappel des notions fondamentales d'électricité
- Effets du courant électrique
- Les accidents d'origine électrique
- La prévention : le matériel sûr
- Domaines de tension
- Régimes de neutre et schémas de liaison à la terre
- Dispositifs de protection
- Le travail hors tension : procédures
- Remise en situation normale
- Zones de danger
- Les manoeuvres en haute tension
- Travaux sous tension
- Protection contre l'électrocution
- Les EPI (gants, lunettes...)
- Conduite en cas d'accident

Public-cible

Cette formation s'adresse à toutes les personnes susceptibles de devoir intervenir dans un coffret ou une cabine électrique, de travailler sur une installation électrique, de l'entretenir ou de la modifier, ou de travailler à proximité d'installations sous tension.

Pour les personnes qui doivent être qualifiées BA5 parce qu'elles doivent pouvoir évaluer par elles-mêmes les risques liés aux travaux à exécuter et prendre les mesures de préventions nécessaires, une formation complémentaire de perfectionnement est conseillée.

Votre formateur - Jean

Notre formateur dispose d'une carrière de plus de 40 ans et a effectué de nombreuses activités. Il a été électricien de bâtiment, électricien câbleur/dépanneur industriel, agent de méthode planning mécanique / électrique (estimateur et gestionnaire des coûts), contrôleur Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE), conseiller en prévention... Il participe à des groupes de travail avec les associations d'électriciens et les corps du bâtiment.

Il est formateur « promotion sociale » pour les conseillers en prévention niveaux 2 et 3, formateur « expert » pour aide au VCA domaine de la construction et industriel, BA4 et BA5... Il anime des équipes de projets disciplinaires avec des acteurs de terrain confrontés à la réalité actuelle du marché du travail. Il forme des personnes qui seront les garants d'un travail de qualité en respectant les coûts, délais avec une optimisation au niveau Santé, Sécurité et Environnement.

i

**10 octobre 2019 (session 1)
24 octobre 2019 (session 2)**
1 journée, de 8h30 à 16h30



Espace Wallonie picarde
Rue du follet, 10
7540 TOURNAI (Kain)

€

270 € / jour / personne
htva 21 %



Nous pouvons vous aider dans vos démarches de recherche d'aides financières



Gratuite



Formation agréée



7 chèques / personne

Formation agréée



Inscription en ligne
via www.maison-formation-wapi.be
> Agenda

?

Mélissa LELEUX
Responsable Formations
m.leleux@maison-formation-wapi.be
Tél. : +32 (0)493 / 42 06 86